

Editorial

Comme vous le savez peut-être déjà, nos paroisses ont initié en début d'année une démarche d'information concernant les mesures mises en oeuvre au sein de nos paroisses, de notre diocèse et de l'Eglise de France pour détecter et prévenir les risques d'abus sexuels sur les mineurs, à la suite du rapport de la CIASE.

Vous trouverez ci-joint la quatrième lettre d'information, consacrée à la formation des séminaristes (père Guillaume Leclerc) et à la Cellule d'Écoute du diocèse de Nanterre (madame Sophie Genin).

Nous avons à cœur de recenser toutes les mesures déjà en place, afin d'identifier les éventuelles mesures complémentaires, notamment de formation et d'information, qui pourraient s'avérer nécessaires pour renforcer l'efficacité du dispositif au sein de nos paroisses. Nous espérons que ce travail est utile et répond aux questions légitimes des paroissiens (et plus généralement de tous les rueillois) qui attendent de notre Eglise une réponse appropriée aux risques d'abus sexuels inhérents à toute communauté humaine.

Vous pouvez retrouver toutes ces lettres d'information sur le site de nos paroisses.

Jean-Yves Trochon, coordinateur du groupe de suivi.

La formation des séminaristes

Père Guillaume Leclerc

131 prêtres ont été ordonnés en France en 2021, dont 5 pour le diocèse de Nanterre. C'est l'aboutissement d'un parcours de 7 ans en moyenne, jalonné de nombreuses étapes. Pour les évêques et les formateurs, le défi est de taille : il s'agit d'accompagner des séminaristes aux âges et aux histoires très variés. Aux candidats, on rappellera jusqu'à l'ordination que celle-ci n'est pas un dû : l'appel est un don de Dieu confirmé par la voix de l'Eglise. **Les formateurs doivent agir avec discernement, pour aider les séminaristes à accueillir et surmonter des fragilités normales, tout en écartant ceux qui auraient des inaptitudes réhivitoires.** Ils ont donc une double mission : pour tous, formation sur les plans humain, spirituel, intellectuel et pastoral ; pour les cas problématiques (et parmi ceux-ci, les abuseurs potentiels), dépistage.

En pratique, **un premier tri est fait par les services diocésains des vocations, avant même l'entrée en formation.** En s'appuyant sur plusieurs entretiens et sur des demandes de renseignements confidentielles, un dossier est constitué. Un nombre important de candidatures sont écartées dès ce stade. **L'année recluse de propédeutique est un deuxième sas, qui permet aux candidats comme aux supérieurs de discerner s'il y a lieu de continuer, à la lumière de la prière, de la vie en communauté, d'un stage et de retraites.** Deux années d'études de philosophie, puis quatre de théologie, se font ensuite dans le cadre du séminaire, lieu de vie fraternelle, de travail scolaire et de détente. Elles sont ponctuées d'engagements en paroisse (en général le week-end, parfois sur des périodes plus longues), dans des camps de jeunes, des associations, parfois des volontariats humanitaires. Chaque fois, **les rapports des formateurs, pasteurs et autres responsables viennent compléter le dossier du candidat.** Les progrès sont relevés, mais aussi les attitudes qui posent question. Certaines attitudes ou propos mal ajustés, et qui ne sont pas corrigés suite aux avertissements, peuvent occasionner un renvoi.

Chaque séminariste est accompagné par un père spirituel et confesseur à qui il peut se confier librement, pour faire la vérité et progresser. De plus, le **suivi d'un psychologue** est parfois proposé, voire exigé. En plus des cours obligatoires de morale sexuelle et de psychologie, une **session sur l'affectivité, la sexualité, le célibat** est organisée tous les ans, avec des intervenants multiples – prêtres et laïcs, hommes et femmes, bénévoles et professionnels.

Avant d'être appelé au diaconat puis au sacerdoce, le candidat fait sa demande qui est examinée par le conseil du séminaire. Composé de prêtres et professeurs qualifiés (dont des femmes), ce conseil se prononce sur le candidat en reprenant son dossier, complété par les informations confidentielles de responsables proches et des autres séminaristes de théologie. L'avis du conseil est communiqué à l'évêque, qui décide d'ordonner le candidat, de surseoir ou de l'écartier.

Les difficultés du ministère, les fragilités courantes des jeunes adultes, les cas très minoritaires mais dramatiques d'abus, ont conduit les évêques et les formateurs à une **vigilance accrue ces dernières années**. Légitime, cette vigilance ne doit évidemment pas se transformer en défiance. **Pas plus que les autres, les séminaristes ne sont des suspects. Ce sont des jeunes qui veulent répondre généreusement au Seigneur. Continuons à prier avec eux et pour eux, et pour tous ceux qui les accompagnent !**

La cellule d'écoute du diocèse de Nanterre

Sophie Genin

La cellule d'écoute du diocèse de Nanterre a été **créée en 2016 par Mgr Aupetit**.

Psychologue clinicienne, je travaille depuis 15 ans à la fois en libéral à Rueil et en protection de l'enfance auprès des enfants placés. Mon expérience professionnelle m'a amenée à me former pendant plusieurs années sur la maltraitance (physique, psychologique et sexuelle) et j'accompagne de nombreuses victimes adultes principalement. J'ai souhaité mettre mes compétences au service du diocèse et ai rejoint la cellule d'écoute dès sa création.

La cellule est composée du vicaire général, d'une avocate au tribunal de Nanterre, d'une conseillère conjugale, d'un pédiatre et de moi-même. L'évêque participe à la majorité de nos réunions. Un numéro de téléphone et un mail sont disponibles pour joindre la cellule (téléphone **06 81 74 23 44**, mail **ecoutevictime@diocese92.fr**). Les personnes qui veulent contacter la cellule utilisent l'un de ces deux moyens. Elles sont rappelées très rapidement et reçues par deux écoutants en fonction de leurs demandes. Cela peut être deux laïcs ou le vicaire général et un laïc, deux femmes, un homme et une femme. Un compte rendu de l'écoute donne lieu à un écrit (les personnes en sont informées) qui est archivé au diocèse et qu'elles ont lu. Ce compte rendu est aussi partagé à tous les membres de la cellule.

Les personnes qui contactent la cellule sont des victimes d'abus sexuels ou des proches de la victime (famille, ami). Cela peut être des abus perpétrés par des prêtres vivants ou décédés (de notre diocèse ou non), des laïcs en mission, des professeurs ou éducateurs dans des écoles catholiques. La cellule est aussi contactée par des personnes de notre diocèse ayant été victimes d'abus sexuels intra-familiaux. Depuis 2016, une cinquantaine de personnes ont été rencontrées (à une ou plusieurs reprises) et d'autres ont eu des échanges par téléphone et n'ont pas voulu aller plus loin. Une quinzaine de personnes ont été agressées par des prêtres (morts ou vivants, de notre diocèse et d'ailleurs) et le reste par des personnes de la famille ou des proches.

Les personnes victimes ont besoin de témoigner, d'être soutenues, d'être écoutées, d'être crues et si la personne qui a agressé est encore vivante de prévenir. Nous restons en lien avec elles pour les soutenir et les informer de la suite qui sera donnée à leur témoignage. Lorsque la personne "incriminée" est vivante et que la victime est mineure, un signalement est effectué. Si la victime est majeure, nous les encourageons vivement à porter plainte. Nous pouvons les accompagner pour le faire ou le faire nous-mêmes avec leur autorisation. Si les personnes qui ont agressé sont des prêtres en fonction, des mesures sont prises afin qu'ils ne puissent plus exercer leur ministère le temps de l'enquête canonique ou pénale.

Un **protocole parquet** a été signé entre l'évêque et le procureur de Nanterre. Les membres de la cellule se réunissent régulièrement avec l'évêque (en fonction du nombre d'écoutes faites) afin d'échanger autour des situations et de suivre l'évolution.

L'année dernière **une journée de rencontre** a été proposée à **toutes les victimes reçues depuis 2016 et leurs proches**. Un grand nombre d'entre elles étaient présentes ainsi que l'évêque et les deux vicaires généraux (l'actuel et le précédent). Cette journée a été très marquante pour tout le monde. Elle avait été préparée par les membres de la cellule d'écoute et deux victimes. Cette journée a été à la fois un temps de partage, de détente, de témoignages, d'échanges entre les personnes victimes, des thèmes ont été aussi proposés, ce qui a donné lieu à différents groupes d'échanges, un temps de prière a aussi été proposé à la fin de la journée pour ceux qui le souhaitaient.

Depuis 2016 **des soirées de formation et d'information** ont été proposées, d'abord ouvertes aux éducateurs du diocèse (aumônerie, catéchisme, scouts...) puis ouvertes au plus grand nombre. A ce jour, elles ont lieu une fois par an sous différents formats (formation, questions/réponses, groupes de partages...). Peu de personnes étaient présentes au début et le nombre a augmenté d'année en année.

De nombreuses paroisses du diocèse se sont aussi mobilisées avant et après le rapport de la CIASE. **Le diocèse est impliqué dans la prévention et la lutte contre les abus sexuels**. La cellule d'écoute fonctionne très bien avec des professionnels engagés et disponibles autour de l'évêque et du vicaire général et le lien perdure avec les victimes reçues ou celles qui le souhaitent. Après 6 années au sein de la cellule je peux mesurer l'engagement de notre diocèse.